

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION DU BARRAGE CYRILLE-DELAGE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la reconstruction du barrage Cyrille-Delage situé dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et de ses bâtiments et installations de service, en l'aménagement des aires environnantes au barrage et à la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles ainsi qu'aux travaux essentiels à la fonctionnalité de l'ouvrage et à la remise en état du site.

2. Le projet peut comprendre des travaux de structure, d'architecture, de mécanique, d'électricité, de génie civil, de génie hydraulique, de géotechnique, de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation, de réfection, de renforcement, d'aménagement, de réaménagement, de stabilisation d'ouvrages temporaires, de signalisation, de contrôle, de télécommunication, d'éclairage, d'aménagement extérieur, de circulation, de transport ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition des immeubles nécessaires, l'acquisition de servitudes, la relocalisation d'équipements, d'utilités publiques et de transport d'énergie. Il peut également s'agir de mesures visant le contrôle de l'érosion des sols et le transport des sédiments dans le réseau hydrique, de travaux de remise en état des berges de la rivière et du lac, de l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation du projet.

3. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en arpentage, en notariat et conseils juridiques ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour les études, les analyses, les expertises, la planification, les travaux préparatoires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, les services requis pour assurer le suivi et le maintien de la qualité de l'eau brute pendant la durée des travaux et peuvent comprendre l'ingénierie des chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des structures aériennes, de l'éclairage et signaux

lumineux, de la géotechnique, des mesures de mitigation ainsi que la préparation des dossiers de demandes de subvention, les négociations et ententes avec les partenaires du projet ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétences. Ils peuvent également impliquer tout autre service professionnel et technique requis pour les étapes préparatoires, la conception, la planification ou la réalisation du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élèvent à 6 500 000 \$.

TOTAL : 6 500 000 \$

Annexe préparée le 7 décembre 2011 par :

Michel Turcotte, architecte
Services de la gestion des immeubles